

Séance du 20 mai 2021

L'an 2021 et le 20 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, MM : BEAUJET Julien, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, LEROY Stéphane, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme VALLOIS Anne-Sophie à M. LEROY Stéphane, MM : CHAMPION Robin à M. DOURY Kévin, GIRAULT Gwennaël à Mme VAUTRELLE Eva, LHEUREUX Patrick à Mme COUTANT Sophie

Excusé(s) : Mme LAYAT Cloé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 14/05/2021

Date d'affichage : 14/05/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 20/05/2021

et publication ou notification du : 20/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme RAGAZZOLI Karine

Objet(s) des délibérations
SOMMAIRE

- Pacte de gouvernance - 2021_D0022
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - 2021_D0023
- Achat parcelle terrain E 982 Mont-Aimé - 2021_D0024
- Subvention Association Gym "Les Gymnettes" - 2021_D0025
- Devis Haezebrouck - Changement battant de cloche - 2021_D0026

- Devis Convention d'honoraires AMO - Sécurisation RD933 - 2021_D0027

Pacte de gouvernance - réf : 2021_D0022

Madame le Maire rappelle que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité pour les EPCI, d'élaborer tel pacte de gouvernance entre les communes et l'agglomération dans le but, notamment, de mieux associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

La mise en place d'un pacte de gouvernance peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité ; dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Ainsi, les conseillers municipaux ne siégeant pas au conseil communautaire peuvent participer aux huit commissions thématiques communautaires et accéder aux informations sur l'activité de l'agglomération.

Également, ils reçoivent dorénavant copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires et de la note de synthèse qui l'accompagne, ainsi que les rapports d'orientation budgétaire, rapport d'activité et compte rendus des réunions du conseil communautaire.

Autre disposition, les orientations en matière de mutualisation de services destinés à assurer une meilleure organisation des services.

Des règles existent au sein de la Communauté afin d'associer, aussi efficacement que possible, les élus municipaux au fonctionnement de la Communauté.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le pacte de gouvernance établi.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 20 mai 2021 (suite)

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - réf : 2021_D0023

Madame le Maire explique, par le biais d'un schéma, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui est un document d'urbanisme sur le périmètre d'un groupement de communes (EPCI) permettant de mettre en place un projet d'urbanisme et d'aménagement et fixant, comme le PLU à l'échelle d'une commune, les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire considéré, ici le territoire de la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Les thématiques du PLUi sont diverses : développement économique, tourisme, emploi, habitat, environnement, patrimoine, transition écologique...

La commune doit se prononcer sur le transfert en faveur de la CAECPC, il s'agit d'un transfert prévu par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) sauf en cas de minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population), ce qui fut le cas en 2017.

Les membres du Conseil municipal échangent sur le sujet et ils souhaitent que lors de son élaboration future, se mette en place un travail équitable, qu'il soit bien tenu compte de l'attractivité de la commune, de son bassin d'emploi, ainsi que de son potentiel touristique.

A l'issue de cet échange, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du transfert de la compétence "documents d'urbanisme" vers la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Achat parcelle terrain E 982 Mont-Aimé - réf : 2021_D0024

Madame le Maire indique qu'un terrain situé sur le Mont-Aimé est proposé à la vente, il s'agit de la parcelle E 982 d'une contenance de 1 380 m². L'évaluation qui en est faite est de 5 000 euros l'hectare.

Après échange, le Conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à en faire l'acquisition et donne pouvoir à Madame le Maire de signer la promesse de vente et tout document permettant l'acquisition par la Commune de Bergères-les-Vertus de la parcelle nommée précédemment.

Le Conseil municipal précise également que les frais de notaire seront réglés par la Commune de Bergères-les-Vertus.

SIRET de la Commune de Bergères-les-Vertus : 21510044700014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention Association Gym "Les Gymnettes" - réf : 2021_D0025

Madame le Maire indique au Conseil qu'une demande de subvention a été exprimée par l'association "Les Gymnettes" et au cours de l'échange, il est proposé de verser la somme de 400 euros à titre de subvention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition et autorise Madame le Maire à verser à l'association "Les Gymnettes" une subvention de 400 euros.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Haezebrouck - Changement battant de cloche - réf : 2021_D0026

Madame le Maire informe le Conseil municipal de quelques soucis au niveau des cloches de l'église. L'entreprise Haezebrouck étant intervenue pour la maintenance, la réparation d'une panne sur la cloche n°1 a été effectuée avec la pose d'une nouvelle chaîne. Ils ont constaté également que le battant de la cloche n°3 était détérioré et que la chape métallique et les cuirs sont usés.

Un devis est établi par l'entreprise pour un montant de 1 146.50 € HT soit 1 375.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 20 mai 2021 (suite)

Devis Convention d'honoraires AMO - Sécurisation RD933 - réf : 2021_D0027

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé de faire appel à un Bureau d'études afin que celui-ci accompagne la Commune dans l'étape de l'avant-projet "Aménagements de sécurité routière - RD 933". Cette étape comprenait un plan d'aménagement au 200ème, un chiffrage du projet avec variantes et options, et une notice explicative.

Le Bureau d'études qui avait été retenu est AD-P spécialisé en infrastructure, VRD et Paysage. Il est proposé maintenant de voir la suite concernant l'accompagnement sur le projet. Un devis pour la signature d'une convention d'honoraires est établi pour un montant de 5 080.83 € HT, soit 6 097.00 € TTC.

Une proposition de négociation est lancée pour revoir son taux d'honoraires à la baisse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté en la forme d'une Convention d'honoraires et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Les permanences de bureau de vote pour les prochaines élections (départementales et régionales) sont abordées.

- Amandine Marcq, agent des services, dont le terme du contrat à durée déterminée était fixé au 14 septembre 2021 a souhaité démissionner (pour un autre contrat hors de la commune).

- Des travaux à la Station d'épuration sont envisagés prochainement par la CAECPC qui a désormais la compétence Assainissement (éventualité d'un raccordement au réseau de Vertus - Blancs Côteaux).

- Une cage comme piège à corbeaux va être installée parc Lefranc.

- La commande du feu d'artifice est effectuée.

- Madame le Maire aborde l'arrêté du Parc éolien de Chaintrix-Bierges.

- La commune a reçu 2 courriers lui indiquant que des panneaux sont manquants aux abords de plusieurs passages à niveaux.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 31/05/2021
Le Maire
Eva VAUTRELLE